

Si j'ai bien compris, près de 12,000 sociétés ne sont pas encore inscrites pour diverses raisons qu'elles-mêmes et le gouvernement sont les seuls à connaître. Étant donné que c'est aujourd'hui le 15 décembre, comment compte sévir le gouvernement à l'endroit des petites entreprises incorporées par les autorités fédérales en particulier et qui ne sont pas encore inscrites? Confisquera-t-on leurs avoirs aujourd'hui ou bien un des ministres a-t-il l'intention de faire une déclaration, à l'appel des motions, pour informer ces sociétés de la position du gouvernement à cet égard afin que celles-ci sachent à quoi s'en tenir et soient soulagées de leurs angoisses et de leurs craintes? Le gouvernement est-il en mesure de dire quelque chose à ce sujet, aujourd'hui, qui est une date très capitale?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je vais vérifier la question soulevée par l'honorable député et faire en sorte qu'on y donne suite dans les meilleurs délais.

[Traduction]

M. CLARK—LA DÉCLARATION DE M. PINARD

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un problème mineur. Cela concerne le président du Conseil privé (M. Pinard), qui a fait un lapsus au cours de son intervention. Il a formulé une accusation à l'égard du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) et a donné son absolution au député de York-Est (M. Collenette). Il admettra, je pense, qu'il voulait absoudre le député d'Edmonton-Est.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je n'ai jamais voulu accuser le député d'Edmonton-Est (M. Yurko); il est vrai que, si j'ai dit York-Est (M. Collenette), c'est Edmonton-Est que j'avais en tête, mais je n'ai jamais voulu l'accuser. D'ailleurs, ma réponse ne l'accusait pas. L'honorable chef de l'opposition, en relisant le compte rendu des *Débats* demain, va se rendre compte que j'avais pris soin, dans ma réponse, de dire: «Sauf erreur, . . .» Effectivement, il y avait erreur, et c'est ce que j'ai corrigé purement et simplement. J'ai trop de respect pour le député d'Edmonton-Est, dont j'ai appuyé la motion sur le rapatriement unilatéral de la Constitution, pour porter des accusations contre lui.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—LE PÉNITENCIER DE DORCHESTER—
LES PROPOS DE M. KAPLAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'un problème dont je vous ai donné préavis, ainsi qu'au solliciteur général (M. Kaplan). Elle découle d'une question que j'ai posée pendant la période des questions à propos de certaines déclarations faites par le solliciteur général devant le comité permanent de la

Privilège—M. Robinson (Burnaby)

justice et des questions juridiques le 30 octobre dernier, ainsi qu'en maintes autres occasions.

S'il y a eu atteinte à nos privilèges, c'est au sujet de certaines accusations formulées par quelques prisonniers du pénitencier de Dorchester à la suite du décès tragique du gardien Bill Morrison, et des prétendus actes de violence qui ont eu lieu dans cette institution après cet incident. J'ai visité le pénitencier de Dorchester après l'incident; des représentants de l'opposition officielle, un membre du gouvernement et moi-même, avons formulé de vives inquiétudes face aux accusations qui ont été faites; il en ressort que ce n'est que grâce à une enquête judiciaire entièrement indépendante que nous pourrions aller au fond non seulement de ces accusations précises, mais également d'un certain nombre de problèmes des plus graves qui se sont produits au pénitencier de Dorchester ces derniers mois.

Elles comprennent entre autres des incidents comme trois prises d'otages au cours des huit derniers mois, dont l'une a entraîné la mort tragique d'un gardien aux mains de l'IERT, l'équipe spéciale, l'évasion de quatre prisonniers condamnés pour meurtre, le suicide d'un détenu, les allégations de destruction généralisée des effets personnels des prisonniers, l'allégation, avec faits à l'appui, du tir de 137 coups de feu dans le gymnase du pénitencier. On allègue qu'avant la prise d'otages les prisonniers auraient prétendument été victimes de violence qu'ils ont qualifiée de torture physique et psychologique. Enfin, on y trouve les allégations de violence, de torture physique et mentale qui auraient suivi immédiatement la prise d'otages.

Le 30 octobre 1980, le solliciteur général a répondu aux questions que je lui avais posées pour savoir s'il était exact que, comme on le prétendait, les prisonniers après la prise d'otages en question auraient été dévêtus, on les aurait forcés à se coucher sous leurs lits, les poignets serrés par des menottes et les bras à l'extérieur des barreaux de leur cellule et que pendant environ cinq ou six heures ils auraient été asphyxiés par des gaz et frappés sur les mains. Ce sont là bien sûr de très graves allégations. Il y en a eu d'autres aussi relativement à des actes de violence très graves perpétrés contre chacun de ceux qui ont pris les otages. En réponse à ces allégations, le solliciteur général a déclaré:

. . . je songerais à ouvrir une enquête spéciale uniquement si la crédibilité de cette allégation avait été vérifiée. Sinon, les détenus pourraient diriger nos pénitenciers.

Le ministre a laissé entendre que ces allégations n'étaient pas dignes de foi.

A la page 8:16 du compte rendu de cette réunion du comité du 30 octobre, le ministre déclare:

Maintenant, vous avez mentionné un nombre d'allégations spécifiques. Vous avez dit que les prisonniers ont dû se déshabiller complètement. C'est vrai. Ils se sont déshabillés et on les a fouillés à la fin de la prise d'otages. On leur a passé des menottes pour pouvoir fouiller les lieux. En entrant dans le pénitencier, on s'est servi de gaz lacrimogène pour essayer de mettre fin à l'incident et capturer les responsables de l'otage, mais on n'a torturé personne. Vous dites que les détenus ont été battus et asphyxiés par des gaz.